



Réforme des retraites : Que prévoit-elle ?

lundi 19 décembre 2022

Le projet de réforme des retraites qui devait être présenté le 15 décembre, ne sera finalement dévoilé que le 10 janvier. Trêve des confiseurs ou temps de négociation supplémentaire, là n'est pas l'essentiel. On en connaît les grandes lignes : Justifié par une analyse excessivement alarmiste de l'évolution du système des retraites, le projet de réforme du gouvernement Borne est essentiellement paramétrique. Il s'agit de repousser à terme de trois ans l'âge d'ouverture des droits à pension. Ce projet aura pour conséquence une forte dégradation des conditions de départ à la retraite, particulièrement pour les générations nées entre 1961 et 1971. Cela sans enrayer la dégradation forte du pouvoir d'achat des retraités qui risque de se profiler dans la décennie à venir.

Que contient la réforme ?

C'est le déroulé du programme présidentiel d'Emmanuel Macron :

- Le relèvement de l'âge minimal de départ à la retraite de 4 mois par an à partir de la génération 1961. Le départ pour carrière longue serait retardé à 63 ans.
- Les régimes spéciaux sont dans le viseur, avec la généralisation de la « clause du grand-père » (les nouveaux entrants dans les métiers concernés sont assujettis au régime général, les salariés dont la carrière est en cours conservent leur régime).

On annonce la promesse d'une retraite à 85% du SMIC pour carrière complète, concrétisation possible d'une disposition prévue par la réforme des retraites de ... 2005 !

Quels sont les objectifs attendus ?

Il s'agit d'imposer aux salariés de travailler plus pour produire plus. Plus de production, c'est plus de cotisations. Cela répond à la crainte d'une pénurie de main d'œuvre sur les métiers en tension et à une pression sur le marché du travail qui pourrait conduire à une revendication massive d'augmentation des salaires.

Un creusement du déficit organisé :

La doxa du gouvernement est fondée sur l'obsession de la baisse des prélèvements obligatoires. Cela passe, entre autres, par

- La baisse des impôts de production,
- La suppression de la taxe d'habitation.
- Ces deux mesures représentent 10 milliards d'euros de déficit.

Il en résulte un creusement du déficit des comptes publics, justifiant d'aller chercher des recettes ailleurs, c'est-à-dire sur le financement des retraites et de la protection sociale.

La réforme envisagée induirait une économie très forte sur le dos des salariés qui sont à 10 ans de la retraite (générations nées de 1961 à 1971).

Les salariés rejettent massivement l'idée d'un relèvement de l'âge de départ à la retraite. Le projet de réforme des retraites a pour conséquence de restaurer une unité syndicale depuis longtemps aux abonnés absents.

Les conséquences du relèvement de l'âge d'ouverture des droits :

L'effet du passage de l'ouverture des droits de 60 à 62 ans a créé un **sas de précarité** entre la vie active et la retraite.

2/3 des salariés sont restés en emploi, mais 1/3 a basculé dans des situations de précarité, chômage, maladie, invalidité. Cela concerne prioritairement les ouvriers et les ouvrières...

Les entreprises sont incapables de répondre de façon satisfaisante à l'emploi des seniors.

Parmi de multiples préjudices pour les salariés, le relèvement de l'âge légal entraînerait :

Une perte de la surcote. Elle démarre à 62 ans, elle serait repoussée de deux à trois ans et agirait à terme au mieux entre 65 et 67 ans.

Une perte du bénéfice des trimestres pour enfant qui permet un départ précoce à taux plein. Une mère de deux enfants, née en 1963, qui a fait sa carrière dans le privé peut partir à taux plein à 62 ans grâce à ses 16 trimestres de bonification pour enfants avec seulement 153 trimestres travaillés. La réforme lui ferait perdre plus d'un an de retraite à taux plein.

Et ailleurs c'est mieux ?

L'âge moyen de départ à la retraite est un peu plus précoce en France que dans les pays comparables.

Notre système est globalement plus protecteur, il fait davantage appel à un financement public et collectif de la retraite (peu de recours à la capitalisation).

Mais les conditions de travail sont plus dures en France avec une moindre adaptation des postes de travail en fonction de l'âge.

L'argument du gouvernement, c'est de dire que le système des retraites français doit être à l'équilibre. Sauf qu'on a tout fait pour en organiser le déficit.

Le système des retraites a besoin de financements supplémentaires :

Pour compenser la désindexation des pensions sur la croissance,

A cause de la politique généralisée des primes qui échappent aux cotisations sociales.

A cause de l'exonération croissante, et parfois non compensée, des cotisations patronales sur les petits et moyens salaires.

Mais d'autres pistes sont possibles...

L'UNSA le répète, pour elle, ce n'est ni un jour, ni un mois, ni un an de plus !

Elle saura organiser la riposte, aux côtés des autres organisations syndicales et de tous les salariés qui refusent massivement ce recul injustifié et dogmatique ! Et l'UNSA Retraités apporte son entier soutien au combat des actifs.

